Madame, Monsieur

L’opérateur FREE a fait parvenir un document d’information en Mairie pour un projet d’implantation d’une antenne à Mours proche du poulailler et du départ des promenades dans les coteaux de Mours (projet situé sur un terrain privé et autorisé par le propriétaire).

Ce dossier est consultable ci-dessous et en mairie.

Les délais d’intervention de la Commune sur ce sujet, avant le dépôt des demandes d’autorisation d’urbanisme par FREE, étant très courts nous avons fait le choix de convoquer à une réunion publique tous les riverains compris dans un rayon de 500m autour du projet d’installation.

Cette réunion a eu lieu le 21/06 à la salle des fêtes de Génissieux car seuls 10 familles Moursoises étaient impactées alors que 70 familles Génissoises étaient concernées.

A l’issue de cette réunion un projet de pétition est en cours et vous le trouverez également en ligne ci-dessous et en mairie.

Si vous souhaitez le signer nous vous invitons à passer le faire aux heures d’ouvertures de la mairie soit de 8h30 à 16h les lundi, mercredi et vendredi et de 8h30 à 12h30 les mardi et jeudi.

La position de la Commune de Mours, validée par le Conseil Municipal du 29/06 est la suivante :

* avant le dépôt par FREE du document d’urbanisme nous allons faire un courrier expliquant que le site choisi n’est pas opportun car il est à moins de 100 m des habitations Génissoises et il se situe également proche d’un parcours en forêt utilisé par nombre de marcheurs, joggeurs et publics scolaires dans le cadre des sorties de courses d’orientations.
* également sera mis en avant que l’emplacement est situé sur la trame verte du SCOT (schéma de cohérence territorial).

Suite à ce courrier FREE déposera ou ne déposera pas de demande d’urbanisme.

S’il n’y a pas de dépôt le sujet est clos.

S’il y a dépôt, le refus officiel de la Commune sera fourni mais il se peut que ce refus soit attaqué en justice par l’opérateur et les motifs retenus peuvent ne pas être suffisants et seul le tribunal administratif sera compétent pour statuer.

Cette information est faite dans un souci de transparence totale vis-à-vis des Moursois.

Le Maire,

 Dominique MOMBARD